

**Conservez ce document  
toute l'année !**

*Il doit permettre de programmer la participation des militants à ces formations !*

**Formation syndicale 2016**

La Loi Macron, la Loi Rebsamen, la réforme du code du travail, dans ce contexte politique, syndical plus que difficile, où le droit du travail est attaqué de toute part, il est indispensable que toute la CGT s'organise pour résister et défendre les droits des salariés. C'est pourquoi, l'Union Départementale se doit de présenter un plan de formation qui permettra à l'ensemble des camarades de répondre aux attentes et besoins des salariés.

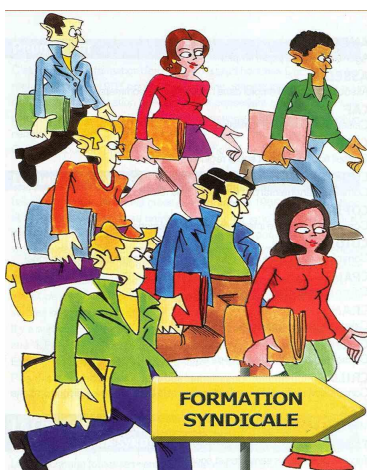
Nous avons pour ambition que chaque secrétaire de syndicat, section et délégué syndical puisse suivre la formation de responsable de syndicat !

Il faut que chaque syndicat ou section suive la formation communication, c'est l'un de nos point faible à la CGT ! Sans oublier les autres formations Niveau 2, développement syndicalisation, responsable CE UD.

La formation collective du Monastier reste le temps fort de notre plan de formation. Avec 7 stages différents, une centaine de militant(e)s viennent se former et débattre en même temps. Cela montre que la CGT est en capacité de se mettre en ordre de bataille pour combattre le patronat et les politiques libérales.

La lutte de classe reste plus que d'actualité  
Etre formé pour résister !

**Xavier BOUSSET**



**N'hésitez pas  
à contacter  
votre syndicat  
ou l'UD CGT  
04.71.05.51.21**

**Financement**

Pour les stages de formation, les frais d'inscription sont de 25 € par jour en externat et 30 € en internat. Ils comprennent les frais d'animation, pédagogiques, de repas.

**Ils ne comprennent pas les frais de transports qui, dans tous les cas, sont pris en charge par le syndicat ou le comité d'entreprise.**

CHSCT et formation économique CE sont pris en charge par l'employeur.

***Pour les journées d'étude, la participation aux frais de repas est de 12 € par participant.***

***Elle est facturée au syndicat concerné. Celui-ci demande généralement une participation individuelle (environ 6 €).***

***N'oubliez pas qu'il faut poser les congés formation 1 mois avant le début de la formation.***



**Attention à la nouvelle  
procédure de demande des  
congés de formation :**

La demande adressée à l'employeur doit comprendre :

- La lettre de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale, réalisée par le salarié,
- La lettre du syndicat demandant le maintien de la rémunération par l'employeur,
- L'accord écrit du salarié pour bénéficier du maintien de son salaire.



***Si vous faites une formation CHSCT ou économique du CE, les formulaires ne sont pas les mêmes.***

## Journée d'étude congrès confédéral

➤ **mardi 12 janvier**

Objet : comprendre et discuter des enjeux du congrès confédéral.

Public : tous les militants et adhérents CGT.

Objet : comprendre et discuter de cette loi et des conséquences pour les droits des salariés.

Public : tous les militants et adhérents CGT.

## Journée d'étude loi Rebsamen

## Journée d'étude CARSAT

➤ **lundi 29 février**

Objet : les conditions de travail.

Public : les militants et adhérents CGT.

Objet : Initiation aux bases de l'outil informatique (word, excel, internet)

Public : les militants qui n'ont pas - ou peu - de connaissances dans ces domaines.

## Initiation aux outils informatiques

## Formation responsables CE UD

➤ **lundi 26 et mardi 27 septembre**

Objet : rôle, fonctionnement collectif et partage des responsabilités des membres de la CE

Public : les membres de la CE élus au congrès.

➤ **du lundi 3 au mercredi 5 octobre**

Objet : améliorer le fonctionnement de nos équipes syndicales, élaborer un plan de travail.

Public : responsables ou futurs responsables d'équipes syndicales.

## Formation responsable de syndicat

## Instances représenta- tives du personnel et nouveaux élus DP-CE

➤ **du lundi 12 au mercredi 14 décembre**

Objet : prérogatives, droits et moyens des élus et pratiques syndicales.

Public : nouveaux élus, délégués du personnel et représentants au comité d'entreprise.



**Formation collective au CCAS  
du Monastier sur Gazeille**

➤ **Les mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 mai**

**1. Instances représentatives du personnel  
et nouveaux élus DP et CE**

Objet : prérogatives, droits et moyens des élus et pratiques syndicales.

Public : les nouveaux élus, délégués du personnel et représentants au comité d'entreprise.

**2. Ecrit, oral, communiquer efficacement**

Objet : techniques des communications, rédaction d'un tract, prise de notes, animation de réunion.

Public : les militants ayant suivi le stage nouveaux élus ou 1<sup>er</sup> niveau CGT

**3. Formation économique du CE**

Objet : droits, compétences et moyens économiques des comités d'entreprise.

Public : les élus titulaires des comités d'entreprise.

**4. Développement et syndicalisation**

Objet : développer l'adhésion, constituer de nouvelles équipes pour renforcer notre syndicalisme.

Public : les militants CGT ayant suivi le stage nouveaux élus ou 1<sup>er</sup> niveau CGT.

**5. CHSCT**

Objet : droits et moyens des CHSCT, réponse syndicale aux problèmes des conditions de travail.

Public : les élus titulaires des CHSCT.

**Du lundi 9 au vendredi 13 mai**

**6. Formation 2<sup>ème</sup> niveau CGT (1<sup>ère</sup> partie)**

Objet : approfondissement d'éléments abordés dans le premier niveau, il y est traité également des aspects syndicaux se rapportant aux services publics ainsi que les questions relatives au syndicalisme européen et international.

Public : les militants ayant participé à un stage 1<sup>er</sup> niveau.

***Débat prévu le jeudi 12 mai à partir de 15 h,  
suivi d'une soirée festive.***



à reproduire et à renvoyer à :

Union Départementale CGT

4 Rue de la Passerelle

43000 Le Puy-en-Velay

☎ 04.71.05.51.21

**Attention :** votre inscription est à retourner à l'UD au moins 4 semaines avant le début du stage, après l'accord de votre syndicat.



**Bulletin d'inscription**

Nom - Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de tél. personnel : ..... Mail : .....

Titre de la session : .....

qui se déroulera du ..... au .....

Nom et adresse de l'entreprise : .....

Nombre de salariés : .....  Souhaite être hébergé(e)

à ....., le .....

Inscription présentée par le syndicat.....

Signature du secrétaire de syndicat

Signature du stagiaire

Pour les stages groupés du 9 au 13 mai, indiquez les ateliers auxquels vous souhaitez participer, par ordre de préférence. En fonction du nombre d'inscrits, nous vous dirigerons vers l'une des 3 sessions choisies.

**A nous retourner impérativement avant le 4 avril 2016**

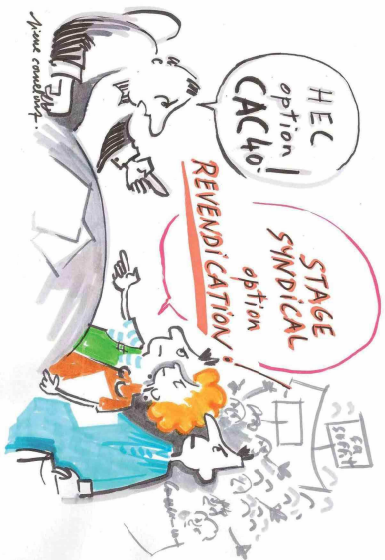
	N° de l'atelier	Intitulé de la session
Choix n° 1		
Choix n° 2		
Choix n° 3		

**Rappel pour l'inscription en formation**

Les inscriptions aux formations syndicales doivent être présentées par les syndicats (sauf pour les isolés).

Par ailleurs, la formation est destinée aux adhérents. L'inscription de non-adhérent est possible uniquement dans une démarche de syndicalisation.

Il est de la responsabilité du syndicat ayant procédé à l'inscription d'informer l'UD et les animateurs du stage afin qu'une attention particulière soit portée à ces personnes pour favoriser leur adhésion.



**Quels moyens pour la formation ?**

Vous pouvez notamment :

- Faire budgétiser les dépenses de formation par les CE (budget des œuvres sociales ou de fonctionnement),
- Faire inscrire dans le plan de formation de l'entreprise un volet formation syndicale.

